Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter En savoir plus

Votre mutuelle Unéo

Votre couverture santé

Unéo intervient en complément de la CNMSS.
Vous êtes maintenu(e) dans la garantie choisie avant votre départ Utile, Naturelle, Essentielle ou Optimale.

Vous êtes affecté(e) avec votre famille

Vous devrez transmettre obligatoirement à la mutuelle la copie de l'attestation de votre carte vitale sur laquelle figureront vos ayants droit. Dans ce cas précis, la mutuelle intervient en complément de la CNMSS.

Vous êtes affecté(e) sans votre famille

Pour votre famille restée en France métropolitaine, la mutuelle intervient en complément de la CNMSS ou de la caisse de rattachement des ayants droit (CPAM ou caisse étudiante…) dans la garantie santé en cours.

L'offre de service

- Garantie Assistance
  En cas d'évènement imprévu (maladie, accident, incident domestique), notre assistance intervient.
- Garanties Arméo Maintien d'autonomie/Dépendance et Décès - Garantie Maintien d'autonomie/Dépendance
  En cas de perte d'autonomie, vous ou votre conjoint bénéficiez d'une rente mensuelle ainsi que de services d'assistance, de prévention et de conseils
- Garantie Décès
  En cas de décès, vous ou vos proches recevez un capital.
- Garantie inaptitude à servir
  Pour tout militaire en activité, à l'exception des militaires de réserve et des élèves [1].
  Vous bénéficiez de la garantie Inaptitude à servir en cas de solde réduite suite à un congé de longue maladie ou de longue durée pour maladie.
- Garantie rente éducation
  Pour tout militaire en activité.
  En cas de décès accidentel en service, une rente mensuelle est versée à vos enfants orphelins, justifiant de la poursuite d'études secondaires ou supérieures, stages de formation professionnelle ou contrat d'apprentissage. Cette rente est versée aux orphelins âgés de 16 ans minimum et sur une durée maximale de 4 ans, sous réserve de ne pas avoir atteint l'âge de 26 ans.

> Si vous avez un renfort (Jeune, Famille, Senior ou Plus), vous pouvez choisir de le conserver ou de le résilier.
>
> Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter Unéo

(1) Les militaires placés en suspension d'affiliation ou bénéficiant de la CMU-C ne peuvent bénéficier de la garantie Inaptitude à servir.

Dernière mise à jour : 03/2017